

FWG 12 - Notes sur les discussions en petits groupes

SPE Nazimi, Area B, Baku Stadium, Azerbaïdjan

6th Novembre 2024

Point 4 de l'ordre du jour : Examen de la mise en œuvre du plan de travail 2022-2024 du LCIPP

A4 (ateliers de formation annuels pour les populations autochtones et les communautés locales) - Voir l'annexe I pour plus d'informations sur l'activité.

A5 (Ateliers de formation annuels pour les parties, les organes constitués et les parties prenantes) - Voir l'annexe II pour plus d'informations sur l'activité.

A7 (Dialogues multipartites en session) - Voir l'annexe III pour plus d'informations sur l'activité.

Heure : 15:00 AZT à partir de

Notes

Nom du groupe :	
Modérateurs :	
Preneurs de notes :	
Questions directrices : <ol style="list-style-type: none">1. Comment l'élaboration et la mise en œuvre de cette activité (A4/5/7) ont-elles facilité le renforcement des capacités des populations autochtones, des communautés locales et des parties en vue d'un engagement significatif ?2. À l'avenir, comment une activité similaire - par le biais d'aspects tels que l'orientation thématique et la conception d'événements - peut-elle être améliorée pour élargir son impact et sa portée (<i>y compris dans le contexte du plan de travail 2025-2027 de la LCIPP</i>)?	
Notes d'exécution : Activité 4	Messages clés pour le rapport : <ul style="list-style-type: none">• En rapport avec la question directrice 1 :<ul style="list-style-type: none">○ ...○ ...• En rapport avec la question directrice 2 :<ul style="list-style-type: none">○ ...○ ...
Notes d'exécution : Activité 5	Messages clés pour le rapport : <ul style="list-style-type: none">• En rapport avec la question directrice 1 :<ul style="list-style-type: none">○ ...○ ...• En rapport avec la question directrice 2 :<ul style="list-style-type: none">○ ...○ ...
Notes d'exécution : Activité 7	Messages clés pour le rapport : <ul style="list-style-type: none">• En rapport avec la question directrice 1 :<ul style="list-style-type: none">○ ...○ ...

	<ul style="list-style-type: none">• En rapport avec la question directrice 2 :<ul style="list-style-type: none">○ ...○ ...
<p style="text-align: center;">Informations complémentaires importantes partagées : Études de cas importantes (par exemple, pratiques, valeurs et politiques spécifiques liées aux peuples autochtones et aux communautés locales), recommandations.</p>	

Annexe I

Ateliers de formation annuels pour les populations autochtones et les communautés locales

Description :

Organiser des ateliers de formation et les outils correspondants, en donnant la priorité à la participation des peuples autochtones et des jeunes autochtones, des femmes et des communautés locales, afin de sensibiliser au processus de la UNFCCC, à la LCIPP, à la mise en œuvre de l'Accord de Paris, au statut, aux droits et au rôle des peuples autochtones en matière de changement climatique, et aux possibilités de participation des peuples autochtones à l'élaboration des politiques climatiques internationales et nationales, ainsi qu'au renforcement de la compréhension et de la mise en œuvre de politiques et d'actions climatiques fondées sur les droits.

Produits livrables :

1. Ateliers de formation, privilégiant la participation des peuples autochtones et des communautés locales, y compris les jeunes, sur le processus de la UNFCCC, la LCIPP, les moyens de soutenir la mise en œuvre de l'accord de Paris et les possibilités d'implication des peuples autochtones et des communautés locales.
2. Évaluer la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail sur l'engagement des peuples autochtones et des communautés locales, y compris celles élaborées dans le cadre de l'activité 6 du plan de travail initial de deux ans.
3. Mettre à jour les résultats de la cartographie des politiques, actions et communications existantes dans le cadre de la convention, ainsi que des pratiques de participation (dans le cadre et en dehors de la UNFCCC), le cas échéant, et diffuser les résultats via le portail web du LCIPP.
4. Élaborer et compiler des documents d'orientation sur la participation significative et respectueuse des peuples autochtones et des communautés locales, en mettant l'accent sur la participation des jeunes autochtones, des femmes et des jeunes des communautés locales, au processus de la UNFCCC, y compris la mise en œuvre de l'accord de Paris et le renforcement de la capacité à participer.
5. Co-organiser un dialogue conformément au plan d'action de la UNFCCC en matière d'égalité des sexes

Contributeurs possibles :

- IIPFCC
- Organismes et processus pertinents dans le cadre de la UNFCCC et en dehors de celle-ci
- Organisations non gouvernementales
- Peuples autochtones, y compris les jeunes, les femmes et les personnes de sexe différent
- Jeunes, femmes et personnes de sexe différent des communautés locales
- Programme de travail de Lima sur le genre
- PCCB

Annexe II

Ateliers de formation annuels pour les parties, les organes constitués et les parties prenantes

Description :

Organiser des ateliers de formation annuels dirigés par des peuples autochtones afin de renforcer la capacité des parties, des organes constitués et des autres parties prenantes à s'engager de manière respectueuse avec les communautés locales et les peuples autochtones, en mettant l'accent sur le renforcement de l'engagement des peuples autochtones fondé sur les droits de l'homme et de l'engagement des communautés locales dans l'élaboration des politiques climatiques nationales et dans les travaux des organes et processus pertinents, dans le cadre et en dehors de la convention, liés à l'évaluation du changement climatique et à la réponse à y apporter.

Produits livrables :

1. Mettre à jour et utiliser le document technique sur les politiques, actions et communications existantes relatives à l'engagement des peuples autochtones et des communautés locales dans le cadre de la convention afin d'informer les ateliers de formation.
2. Ateliers de formation annuels dirigés par les peuples autochtones et privilégiant leur participation, axés sur le renforcement de l'engagement des peuples autochtones fondé sur les droits de l'homme et de l'engagement des communautés locales dans le processus de la UNFCCC, l'élaboration des politiques climatiques nationales et le travail des organes et processus pertinents dans le cadre de la convention et en dehors de celle-ci, ainsi que sur le partage des bonnes pratiques.
3. Élaborer des documents d'orientation et des recommandations sur la base du document technique actualisé, d'ateliers de formation et d'un appel à contributions sur le renforcement de l'engagement fondé sur les droits des peuples autochtones et de l'engagement des communautés locales dans l'élaboration des politiques climatiques nationales, en mettant l'accent sur la participation des femmes et des jeunes autochtones, ainsi que des femmes et des jeunes des communautés locales, conformément aux garanties internationales fondées sur les droits et aux protocoles culturels des peuples autochtones.

Contributeurs possibles :

- IIPFCC
- Détenteurs de savoirs et praticiens autochtones
- Communautés locales
- Les partis
- Organes et processus pertinents dans le cadre de la convention et en dehors de celle-ci

Annexe III

Dialogues multipartites en session

Description :

convoquer des dialogues multipartites en session, incluant les peuples autochtones, les communautés locales, les parties et d'autres organes et processus pertinents, afin de promouvoir la participation des peuples autochtones et des communautés locales à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et d'actions holistiques en matière de changement climatique à tous les niveaux

Produits livrables :

1. Dialogues multipartites en session, parallèlement aux sessions de la CdP et aux réunions prévues dans le cadre de l'activité 1, avec des experts autochtones, des communautés locales, des parties et d'autres contributeurs concernés, afin de contribuer aux mandats existants pertinents en matière de changement climatique, y compris ceux identifiés dans le plan de travail initial de deux ans, avec au moins un dialogue axé sur le traitement éthique et équitable des connaissances autochtones dans l'éducation, la recherche et les évaluations intergouvernementales, et les processus scientifiques liés au changement climatique.
2. Des recommandations pour informer les mandats pertinents en matière de changement climatique, et des exemples de bonnes pratiques, d'expériences et d'innovations pour concevoir et mettre en œuvre des politiques et des actions climatiques holistiques à tous les niveaux, en s'appuyant sur le contenu produit dans le cadre du plan de travail initial de deux ans, lié au renforcement de la participation effective et équitable des peuples autochtones et des communautés locales, y compris les jeunes et les femmes, à diffuser et à communiquer par le biais d'un rapport ;

Contributeurs possibles :

- IIPFCC
- Introductions en bourse
- Programme de travail de Nairobi
- IPBES
- Agences des Nations unies
- Organismes et processus pertinents dans le cadre de la convention et en dehors de celle-ci.